

Nouvelles sur la réforme et l'adaptation des rémunérations

Dans l'affaire sur l'adaptation des rémunérations 2011, l'avocat général de la Cour a pleinement soutenu les positions de la Commission. L'arrêt de la Cour devrait intervenir vers la mi-novembre. On espère que l'arrêt (en faveur de l'adaptation) puisse être exécuté dans le courant de 2013. Autrement, en 2014 (entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel 2014-2020), pour pouvoir effectuer un versement rétroactif, il sera nécessaire d'obtenir un budget rectificatif et supplémentaire.

En matière d'adaptation du taux de contribution pension, les États membres soutiennent que le statut ne nécessite pas une adaptation chaque année, mais seulement tous les 5 ans. En outre, si l'arrêt de la Cour en matière d'adaptation des rémunérations 2011 suit les conclusions de l'avocat général, la solution pour 2012 devra en découler également. La Cour de justice serait embêtée s'il n'était pas mis fin au contentieux Commission / Conseil.

Le jeudi 10 octobre, le Conseil a formellement adopté la révision du statut (en annexe). Le règlement sera formellement signé pendant la 2^e session du mois d'octobre à Strasbourg et publié au JO fin octobre. La suspension de la méthode d'adaptation des rémunérations prendra effet dès cette publication, par contre toutes les autres dispositions de la réforme du statut prendront effet au 1^{er} janvier 2014.

Adaptation des rémunérations 2013 : en application du gel inscrit dans le texte de réforme du statut, il n'en aura pas. Par contre, la Commission est en train d'élaborer un règlement adaptant les coefficients correcteurs par rapport à Bruxelles, pour laquelle aucune adaptation des rémunérations n'est prise en compte. Les chiffres effectivement calculés par Eurostat et qui s'appliqueraient si la Méthode n'était pas gelée n'ont pas été communiqués, au motif qu'il serait maladroit de publier des chiffres dépourvus de toute valeur juridique. À Luxembourg (pour lequel aucun coefficient correcteur ne s'applique) le coût de vie par rapport à Bruxelles continue à grimper.